



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 29 mai 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le représentant de la municipalité de Saint-Zotique, Jean-Pierre Daoust, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains et madame France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19-05-29-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-05-29-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019 : ADOPTION**

19-05-29-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 avril 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DES OEUVRES DE L'ÉVÊQUE - SOMMES AMASSÉES POUR MOISSON SUD-OUEST

Monsieur André Lafleur, vicaire général du diocèse de Valleyfield, informe qu'un montant de 5 000 \$ provenant des fonds amassés lors du souper-bénéfice au profit des Oeuvres de l'évêque sera remis à Moisson Sud-Ouest pour venir en aide aux sinistrés des inondations 2019. Il souligne que le Diocèse de Valleyfield est solidaire à la situation des inondations et que les gens dans le besoin sont invités à faire appel à eux.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

19-05-29-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter la liste MRC 19-05-29.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-05-29, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

7.1 L'OUTIL « TRICYCLE » ET LA CAMPAGNE « DU BAC À LA TERRE » SÉLECTIONNÉS COMME FINALISTES AU CONCOURS DES PLUMES D'EXCELLENCE 2019 DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : INFORMATION

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et présidente de la table des communications, annonce que l'outil « Tricycle » et la campagne « Du bac à la terre » ont été sélectionnés comme finalistes au Concours des Plumes d'excellence 2019 de l'Association des communicateurs municipaux du Québec. La MRC se retrouve dans la catégorie 100 000 habitants et plus et elle fait donc face à des adversaires de taille comme les villes de Montréal, Québec, Laval, Gatineau et Sherbrooke pour remporter la Plume d'Or.



Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que le colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec est présentement en cours, expliquant l'absence de monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, qui accompagne à cet événement, monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - NOUVELLE APPELLATION ET FUTUR LOGO DU SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-ZOTIQUE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 INONDATIONS 2019 - ÉTAT DE LA SITUATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait état de la situation des inondations 2019. Il informe que suite à la lettre ouverte du 29 mai 2019 dénonçant l'insensibilité des gouvernements et de leurs ministères face aux sinistrés qui entrent dans la phase de rétablissement, la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbeault, viendra rencontrer à la MRC les maires des municipalités touchées le 31 mai 2019.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 DEMANDE DE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION DE LA RUE CHALINE PAR LA VILLE DE SAINT-LAZARE DANS UN COURS D'EAU TRIBUTAIRE DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN À SAINT-LAZARE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre une autorisation pour l'installation ou l'ajout de ponceaux totalisant plus de quinze (15) mètres continus, ce qui est considéré comme l'aménagement d'une canalisation, cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Lazare du 24 avril 2019 pour le remplacement de la canalisation de la rue Chaline dans un cours d'eau tributaire de la rivière Quinchien à Saint-Lazare;

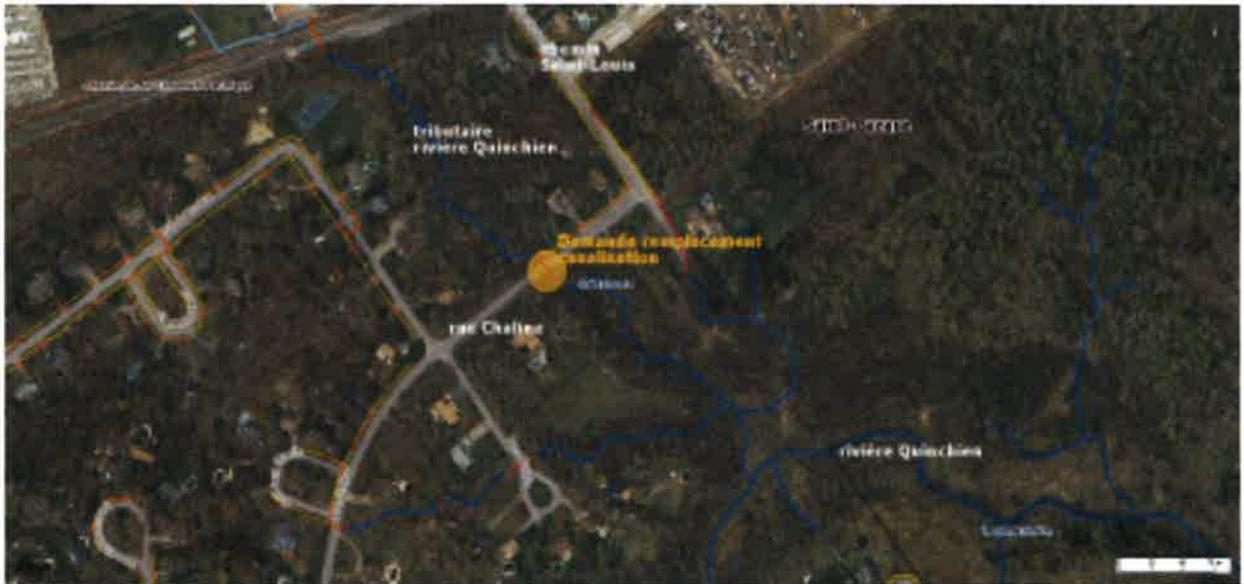


CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation de la canalisation de 31,70 mètres est jugée conforme à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

19-05-29-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser la Ville de Saint-Lazare à **procéder** au remplacement de la canalisation de la rue Chaline dans un cours d'eau tributaire de la rivière Quinchien à Saint-Lazare.



Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA COLLECTE, TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES PAR BACS ROULANTS ET GESTION DES BACS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'une période de trois (3) ans pour la collecte et le transport des matières recyclables par bacs roulants et la gestion des bacs avec Recy-Compact inc./Groupe TIRU, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une option de renouvellement du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a entamé un projet pilote de collecte intelligente avec l'entrepreneur et que les résultats de ce projet permettront d'aider la MRC à se positionner pour le prochain appel d'offres public relatif à la collecte et au transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur actuel;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10446;

POUR CES MOTIFS,

19-05-29-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à renouveler le contrat « Collecte, transport des matières recyclables et gestion des bacs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » avec Recy-Compact inc./Groupe TIRU pour un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix soumis au bordereau des prix du contrat initial, pour un montant approximatif de 3 112 989,54 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

11.2.2 RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LA LEVÉE DES CONTENEURS À CHARGEMENT PAR GRUE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'une période de trois (3) ans pour la levée des conteneurs à chargement par grue et transport des matières recyclables avec JR Services Sanitaires, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une option de renouvellement du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur actuel;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10446;

POUR CES MOTIFS,

19-05-29-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à renouveler le contrat « Levée de conteneurs et transport des matières recyclables de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » avec JR Services Sanitaires pour un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix soumis au bordereau des prix du contrat initial, pour un montant approximatif de 226 700,44 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

11.2.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) ET DES MULTILOGEMENTS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'une période d'un (1) an pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) avec Enviro Connexions, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE, dans le but d'uniformiser les services et d'atteindre les objectifs de valorisation de 70 % des matières recyclables pour tous les secteurs confondus, la MRC veut intégrer la levée et le transport de tout type de conteneur à chargement avant, incluant les conteneurs du secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières recyclables collectées seront pris en charge par l'entente 2017-2022 entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Centre de tri TRICENTRIS et qu'ils ne font pas partie de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT le déploiement à l'été 2018 et 2019 d'une équipe d'étudiants dédiée à informer, sensibiliser et éduquer pour une gestion optimisée des matières résiduelles;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

19-05-29-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs, la levée et le transport des matières recyclables des industries, commerces et institutions (ICI) et des multilogements en vue d'optimiser la collecte régionale des matières recyclables.

Proposition adoptée.

11.2.4 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE VAUDREUIL-SOULANGES – PANNEAUX D'ACCUEIL ET AFFICHAGE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de la charte graphique du réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que celle-ci n'a pas été revue depuis 2013;

CONSIDÉRANT QUE la charte graphique des écocentres a été créée avant l'ouverture des quatre écocentres et donc que plusieurs éléments sont à revoir, notamment la nomenclature du réseau des écocentres, le logo de la MRC et le type d'affiche à utiliser pour représenter le réseau des écocentres de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage actuel diffère d'un écocentre à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE les écocentres ont connu de nombreux changements dans les heures d'ouverture et les matières acceptées depuis l'ouverture du premier écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les frais des écocentres sont payés à 100 % par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le réseau des écocentres est ouvert à l'ensemble de la population et que la communication doit aller en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

19-05-29-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'utiliser le terme « Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges » pour désigner l'ensemble des écocentres de la MRC;

de statuer sur les noms suivants comme nom officiel de chacun des écocentres du réseau;

- Écocentre de Vaudreuil-Soulanges à Vaudreuil-Dorion;
- Écocentre de Vaudreuil-Soulanges à Saint-Zotique;
- Écocentre de Vaudreuil-Soulanges à Rigaud;
- Écocentre de Vaudreuil-Soulanges à Pincourt;

de respecter les directives de la MRC de Vaudreuil-Soulanges quant aux heures d'ouverture et aux matières acceptées dans chacun de ses écocentres qui forme le réseau des écocentres;



de mandater la table des communications de la MRC afin qu'elle prenne en charge les communications du réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

11.2.5 MÉMOIRE DE LA MRC SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) : ADOPTION

19-05-29-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'adopter le mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2020.

Proposition adoptée.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 242 DÉTERMINANT L'EMPLACEMENT DU PARC RÉGIONAL DU MONT RIGAUD : ADOPTION

CONSIDÉRANT la planification retenue au projet de schéma d'aménagement et de développement de 3^e génération pour le Mont Rigaud;

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-18-14 autorisant la MRC de participer au montage financier de la Fiducie du Patrimoine naturel du Mont Rigaud pour l'acquisition de terrains notamment par les sommes provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des terrains dans le cadre de la protection du Mont Rigaud est un processus à long terme;

CONSIDÉRANT QUE les critères du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le financement des projets dans le cadre du FARR permettent l'acquisition de terrains pour un parc régional;

CONSIDÉRANT QUE l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise toute MRC à déterminer, par règlement, l'emplacement d'un parc régional qu'elle soit propriétaire ou non de l'emprise du parc;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du conseil du 5 décembre 2018, un avis de motion a été donné par monsieur Hans Gruenwald Jr et le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant son adoption;



POUR CES MOTIFS,

19-05-29-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 242 **soit adopté** aux fins de remplacer le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que le règlement portant le numéro 242 **soit statué et ordonné** par ce qui suit :

ARTICLE 1

La MRC de Vaudreuil-Soulanges désigne comme Parc régional du Mont Rigaud l'emplacement comprenant les terrains tels que représentés aux plans de l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



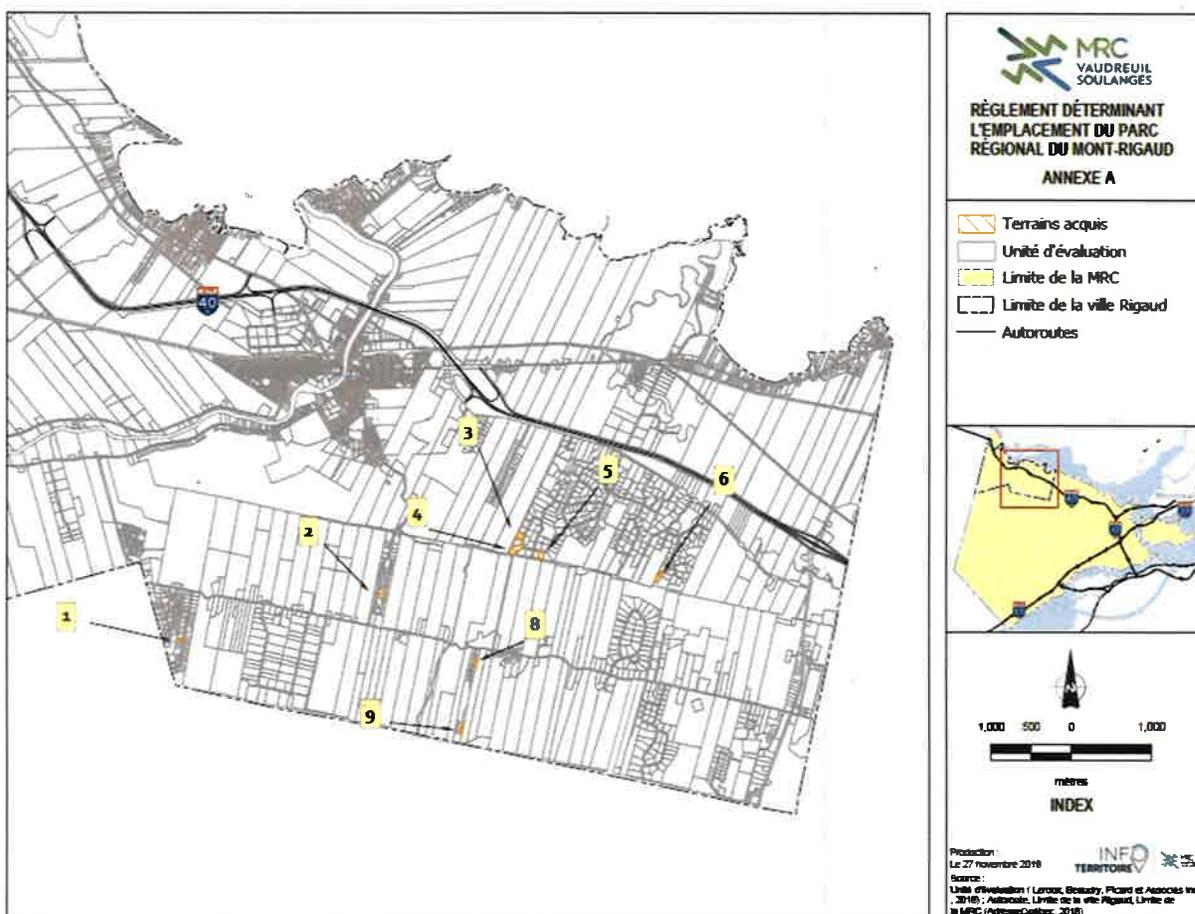
PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 29 mai 2019.

Entré en vigueur le _____





MRC
VAUDREUIL
SOULANGES

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT
L'EMPLACEMENT DU PARC
REGIONAL DU MONT-RIGAUD**
ANNEXE A

- Terrains acquis
- Unité d'évaluation
- Limite de la MRC
- Limite de la ville Rigaud
- Autoroutes

50 25 0 25 50
mètres

FEUILLET 1

Production:
CA 27 novembre 2018

INFO
TERRITOIRE

Source:
L'ONQ (Produit) (L'ONQ, 2018); Plan de l'arrondissement
(2018); Autoroute, Limite de la ville Rigaud; Limite de
la MRC (SIGMA/QUEBEC, 2018).



MRC
VAUDREUIL
SOULANGES

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT
L'EMPLACEMENT DU PARC
REGIONAL DU MONT-RIGAUD**
ANNEXE A

- Terrains acquis
- Unité d'évaluation
- Limite de la MRC
- Limite de la ville Rigaud
- Autoroutes

50 25 0 25 50
mètres

FEUILLET 2

Production:
CA 27 novembre 2018

INFO
TERRITOIRE

Source:
L'ONQ (Produit) (L'ONQ, 2018); Plan de l'arrondissement
(2018); Autoroute, Limite de la ville Rigaud; Limite de
la MRC (SIGMA/QUEBEC, 2018).



MRC VAUDREUIL SOULANGES
RÈGLEMENT DÉTERMINANT L'EMPLACEMENT DU PARC RÉGIONAL DU MONT-RIGAUD
 ANNEXE A

- Terrains acquis
- Unité d'évaluation
- Limite de la MRC
- Limite de la ville Rigaud
- Autoroutes

FEUILLET 3

Production: Le 27 novembre 2010
 Source: INFO TERRITOIRES
 Unité d'évaluation: L'Agence, le Service Parcelles et Assurances Inc. (2010), Autorité de la ville de Rigaud, L'Agence de la MRC (Administration), 2010.



MRC VAUDREUIL SOULANGES
RÈGLEMENT DÉTERMINANT L'EMPLACEMENT DU PARC RÉGIONAL DU MONT-RIGAUD
 ANNEXE A

- Terrains acquis
- Unité d'évaluation
- Limite de la MRC
- Limite de la ville Rigaud
- Autoroutes

FEUILLET 4

Production: Le 27 novembre 2010
 Source: INFO TERRITOIRES
 Unité d'évaluation: L'Agence, le Service Parcelles et Assurances Inc. (2010), Autorité de la ville de Rigaud, L'Agence de la MRC (Administration), 2010.



Procès-verbal du conseil de la



MRC VAUDREUIL SOULANGES
RÈGLEMENT DÉTERMINANT L'EMPLACEMENT DU PARC RÉGIONAL DU MONT-RIGAUD
ANNEXE A

- Terrains acquis
- Unité d'évaluation
- Limite de la MRC
- Limite de la ville Rigaud
- Autoroutes

0 25 0 25
mètres

FEUILLET 5

Préparation: Le 27 novembre 2016
Source: L'IGN (Bases de données géographiques), IGN (2016), Autoroute, Limite de la ville Rigaud, Limite de la MRC (Administration MRC, 2016)



MRC VAUDREUIL SOULANGES
RÈGLEMENT DÉTERMINANT L'EMPLACEMENT DU PARC RÉGIONAL DU MONT-RIGAUD
ANNEXE A

- Terrains acquis
- Unité d'évaluation
- Limite de la MRC
- Limite de la ville Rigaud
- Autoroutes

0 30 0 30
mètres

FEUILLET 5

Préparation: Le 27 novembre 2016
Source: L'IGN (Bases de données géographiques), IGN (2016), Autoroute, Limite de la ville Rigaud, Limite de la MRC (Administration MRC, 2016)

Proposition adoptée.



12.3 AMÉNAGEMENT ET LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 - RÉOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.4 RÉPONSE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CONCERNANT LA DEMANDE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SUR LE TRAITEMENT DE LA COMPENSATION MONÉTAIRE ENVISAGÉE POUR LA PERTE DE TERRITOIRE AGRICOLE DÉCOULANT DU PROJET D'HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.5 RÉOLUTION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY DEMANDANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LE MAINTIEN D'UN LIEN CYCLABLE INTERMUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT ENTRE COTEAU-DU-LAC ET SALABERRY-DE-VALLEYFIELD : DEMANDE D'APPUI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.6 RÉOLUTIONS D'APPUI CONCERNANT L'ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.7 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES : RETOUR

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un retour sur l'assemblée publique de consultation pour le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges ayant eu lieu le 22 mai 2019.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 ANNONCE DU MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE D'UNE SUBVENTION DE 8 600 \$ POUR LE PROJET ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES POUR L'IMPLANTATION D'UN PÔLE AGROALIMENTAIRE DANS VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'annonce du ministère des Relations internationales et de la Francophonie d'une subvention de 8 600 \$ pour le projet Échange de bonnes pratiques pour l'implantation d'un pôle agroalimentaire dans Vaudreuil-Soulanges;

19-05-29-12 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'accepter la subvention de 8 600 \$ du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour le projet échange de bonnes pratiques pour l'implantation d'un pôle agroalimentaire dans Vaudreuil-Soulanges;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer une entente de coopération avec la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

d'affecter une somme de 8 600 \$, à même le Fonds de développement du territoire pour la réalisation de cette entente.

Proposition adoptée.



13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. HABITATION

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), fait un bref suivi sur le comité de transport de la CMM et informe du projet de réduction d'énergie d'Hydro-Québec sur les lignes de transport d'électricité.

16. INTERFACE COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

17. INTERFACE MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

18. CULTURE

Aucun sujet traité.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 RAPPORT DES ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un retour sur les Assises de l'UMQ ayant eu lieu du 9 au 11 mai 2019.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, félicite monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, pour ses 20 ans de vie active en politique municipale.

19.2 ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN DE MONTRÉAL À LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR YANNICK NÉZET-SÉGUIN : INFORMATION

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, lance une invitation à tous au concert de l'Orchestre Métropolitain, sous la direction de monsieur Yannick Nézet-Séguin, qui aura lieu au Parc historique de la Pointe-du-Moulin à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le 9 août 2019.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Madame Julie Lemieux, mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, fait un résumé de sa participation à Bogota, Colombie, à la 4^e conférence des leaders LGBT des Amériques.

Madame Lemieux, informe de l'acquisition d'une terre de sept hectares à Très-Saint-Rédempteur par la Fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA) Talanoa.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.



22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

19-05-29-13 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 19.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier